

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26 Février 2016

Date de convocation : Le 19 Février 2016  
Date d'affichage : Le 03 Mars 2016  
Nombre de conseillers : En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14

L'an deux Mil seize, le vingt-six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Monsieur Laurent SOMON, Madame Elisabeth ETEVE, Monsieur Didier PATTE, Monsieur Guy LARGY, Monsieur Hervé LOEUILLET, Madame Christelle LECLERCQ, Madame Maria-Hélène PAULINO, Monsieur Stéphane DUBOIS, Madame Céline NOWACZYK, Monsieur Frédéric POIGNANT, Madame Audrey SUROWIEC formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Monsieur Claude HEMON donne pouvoir à M. Didier PATTE  
Madame Virginie DECAUDIN donne pouvoir à Mme Christelle LECLERCQ  
Madame Virginie RANSON

Monsieur Frédéric POIGNANT a été élu secrétaire de séance.

\* \* \*

Le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Il est approuvé à l'unanimité.

### Accueil des forains pour l'année 2016

Le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal la liste des forains qui souhaitent venir s'installer Place Danel les week-ends des 22 et 29 mai 2016 à l'occasion de la fête locale et de la réderie. Ont posé leur candidature DUBUISSON Bertrand pour un manège enfantin et un stand de tir, DUBUISSON James pour un petit manège, la maison LESPINASSE pour une confiserie et des auto-skooters et JOT Sylvain pour une boutique de cascades et de grues et un tir-soft.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'installation des forains précités à l'occasion de la fête locale et de la réderie.

### Renouvellement du contrat fourrière

Le Maire présente à l'assemblée les conditions de renouvellement du contrat fourrière proposé par le refuge de Buigny-Saint-Maclou. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une charge obligatoire qui incombe aux communes. Le montant dû par la commune s'élève à 718.08€ soit 0.64cts par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention ainsi que le montant dû par la commune.

### Demande de subvention de l'Association Cycliste Centuloise

Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention de l'Association Cycliste Centuloise à laquelle adhère Clément Tabart, 2<sup>ème</sup> aux Championnats de Picardie Juniors. La subvention est destinée à participer aux frais de déplacement engendrés par sa sélection à la Coupe de France.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer la somme de 50.00€ à l'Association Cycliste Centuloise.

Votent pour : 11 Contre : 3

### Plan Local d'Urbanisme

#### Droit de préemption urbain

Le Maire propose, dès lors que la révision du PLU a été adoptée, de renouveler le droit de préemption urbain de la commune sur toutes les zones identifiées dans le PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

### Mise en œuvre des taxes d'urbanisme

Suite à l'approbation du nouveau Plan Local Intercommunal, le Maire propose à l'assemblée d'instituer des taxes d'aménagement par zone destinées à financer l'extension nécessaire des réseaux dans le cadre de constructions neuves. Actuellement la participation pour voies et réseaux est en vigueur rue Vannier, Martin et rue du Meillard. Les autres secteurs sont soumis à la taxe d'aménagement à 1%. Ce taux peut être porté à 20% dans les secteurs à urbaniser.

Le Maire propose de constituer un groupe de travail pour examiner les taux qu'il est possible d'appliquer par secteur. Des devis seront demandés pour estimer les coûts d'urbanisation.

### Modifications à intégrer au Plan Local d'Urbanisme

Le groupe constitué devra également étudier les modifications possibles à intégrer au PLU Intercommunal. MM. Didier PATTE, Hervé LOEUILET, Laurent SOMON et Maria-Hélène PAULINO souhaitent participer au groupe de travail.

### Déconnexion des eaux pluviales et travaux de voirie

#### Choix du maître d'œuvre

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal des propositions reçues dans le cadre du choix du maître d'œuvre chargé d'assurer le suivi des travaux de déconnexion des eaux pluviales, des travaux de voirie et la coordination des travaux d'enfouissement des réseaux.

Le cabinet EVIA fait une proposition à 24 900€ H.T et la société ARTEMIS à 34 900€ H.T. A prestation égale, le Conseil municipal après en avoir délibéré, choisit de retenir à l'unanimité, le cabinet EVIA pour le montant précité.

### Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau : approbation du Plan Pluriannuel Concerté

Le Maire donne la parole à Mme ETEVE pour présenter les propositions de programme de financement de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la déconnexion des eaux pluviales. La première tranche a déjà été actée.

Il est proposé de réaliser en 2017 les travaux rue des Juifs et Route nationale pour une assiette subventionnable de 163 000€ financée à 45% par une avance et à 35% par une subvention, et en 2018 ceux pour lesquels la commune n'est pas encore propriétaire des terrains. Une proposition d'achat sera adressée aux propriétaires connus. M. SOMON propose de lancer la procédure de dépôt de déclaration d'utilité publique en cas de refus de ces derniers.

L'assiette subventionnable de cette dernière tranche est de 680 750.00€ financée aux mêmes taux que précédemment par l'Agence de l'Eau soit à 45% par une avance et à 35% par une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le plan pluriannuel concerté proposé par l'Agence de l'Eau à l'unanimité.

#### Présentation du rapport d'activités de la Fédération Départementale d'Electricité

Mme ETEVE présente le rapport d'activités de l'année 2014 de la Fédération Départementale d'Electricité (FDE). Celui-ci n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

#### Choix du matériel d'éclairage public pour les rues Duprez, Vannier et 8 mai 1945

Le Maire rappelle à l'assemblée que MM. PATTE, LOEUILLET et HEMON ont reçu les représentants de la FDE80 et qu'ils ont opéré une première sélection de modèles de candélabres et lanternes destinés à remplacer l'existant dans les rues Duprez, Vannier et du 8 mai 1945.

Après avoir présenté les dix modèles retenus à l'assemblée, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le modèle Ysalis.

#### Recrutement d'un contrat CAE/CUI

Le Maire donne la parole à Mme ETEVE, adjointe en charge du personnel, qui propose à l'assemblée de recruter une personne en contrat unique d'insertion, en tant qu'assistante administrative, en raison de la nouvelle configuration des services. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

#### Cession de terrain de la zone d'activités à la Communauté de communes du BERNAVILLOIS

Le Maire informe l'assemblée que la Communauté de communes du BERNAVILLOIS souhaite faire bâtir un hôtel d'entreprises sur les parcelles G 1082, 1086 et 539 et propose d'en fixer le prix d'achat à 4€/m<sup>2</sup>. La surface totale des parcelles est de 33a30ca et le prix de vente s'élèverait à 13 320€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

La prochaine réunion du Conseil municipal consacrée au vote des budgets communaux (principal et service assainissement) est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2016. Des devis seront sollicités pour le remplacement des fenêtres au presbytère ainsi qu'au logement communal occupé par Mme PERRIER.

M. LOEUILLET demande s'il est toujours d'actualité de cloisonner l'entrée de la salle des loisirs afin d'y créer un vestiaire. M. DE SAINT RIQUIER le charge des démarches liées à ces travaux ainsi que de veiller au remplacement des dalles du plafond de cette même salle.

M. DE SAINT RIQUIER annonce à l'assemblée la fermeture programmée de la trésorerie que les services fiscaux ont fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Celle-ci ne deviendra définitive qu'après l'avis du ministre mais il faut s'y attendre.

M. DE SAINT RIQUIER annonce également la fin de la pose des bâches à l'abreuvoir d'ici la fin de la semaine prochaine. Une réunion d'animation du marché est prévue le mercredi 02 mars à 20h30.

#### **IME-IMPRO**

Mmes SUROWIEC et PAULINO font part de la date de la prochaine réunion à laquelle elles ne pourront pas participer pour raison professionnelle.

Mme ETEVE dresse le compte rendu de la dernière réunion du syndicat d'eau SIEA qui a lancé une étude diagnostic du réseau d'eau potable subventionnée par l'agence de l'eau et suivie par l'AMEVA en la personne de M. FABRY.

5 entreprises ont postulé, l'analyse relève des irrégularités qui conduiront à un renouvellement de l'appel d'offre.

#### COMITE DES FETES

**M. POIGNANT** remercie **M. SOMON** de sa participation à la soirée cabaret du 06 février. Il a dénombré 25 habitants présents de Bernaville. **Mme ETEVE** propose à **M. POIGNANT** de diversifier les activités proposées.

**M. POIGNANT** signale la dangerosité des tôles qui bordent la rue Achille **MONFLIER**. **Mme ETEVE** propose de lancer les procédures de péril imminent et de biens réputés sans maître. **M. SOMON** rappelle que celles-ci ont déjà été engagées mais qu'elles ont des conséquences financières pour la commune à prendre en compte.

**M. LOEUILLET** informe l'assemblée qu'il lui a été signalé que par endroit l'enduit tombe des murs à l'intérieur de l'église. La question se pose de savoir si ce phénomène provient d'infiltrations. Des fientes de pigeons font également leur réapparition en raison d'un fil coupé par l'entreprise Huchez à l'occasion d'une intervention sur l'horloge de l'église. **M. DE SAINT RIQUIER** informe que l'entreprise Huchez est censée l'avoir déjà réparé, elle sera recontactée pour s'en assurer.

Des ampoules sont également à changer dans les contre-allées. **M. DE SAINT RIQUIER** répond que la commune fera intervenir des artisans pour connaître les causes des chutes d'enduits. Le changement des ampoules incombe en théorie au propriétaire. La nacelle de la commune ne peut pas entrer dans l'église, elle demandera donc l'intervention d'un artisan.

**M. PATTE** dresse le compte rendu des travaux de la station d'épuration qui vont reprendre le 08 mars. Le raccordement électrique a été réalisé. La noue créée n'est pas, comme le maître d'ouvrage l'a toujours avancé en raison de l'arasement du talus pratiqué par **M. MACRON**, assez importante. Un glissement de terrain est à corriger et certains engazonnements devront être repris. Le chemin d'accès est à refaire également et une seconde barrière nécessaire à l'entretien du fossé devra être posée.

**Mme SUROWIEC** a fait le bilan des réparations d'entretien à réaliser à la maison de santé. Les artisans ayant réalisé les travaux seront recontactés.

**Mme PAULINO** souhaiterait que la lampe située au-dessus de la porte de la salle des loisirs soit munie d'un détecteur de présence pour ne pas avoir à sortir et fermer la salle dans l'obscurité.

**M. DUBOIS** rapporte que le virage de la Route Nationale n'est pas éclairé. **M. DE SAINT RIQUIER** informe que des demandes de devis ont été sollicitées pour changer tous les néons par des néons à leds.

Il sollicite au nom du Président du club de foot la tonte du terrain car le club ne dispose pas d'un matériel suffisant pour le faire. **M. DE SAINT RIQUIER** sollicitera des devis pour reconduire la tonte annuelle des grands espaces de la commune à laquelle il demandera à inclure le terrain de foot avant de la soumettre au Conseil municipal.

**M. DUBOIS** informe qu'il proposera un projet pour le club d'ici une quinzaine de jours. Il rappelle que le club organise un repas le samedi 27 février à Prouville.

Clôture de la séance à 23h15

Le Secrétaire de séance,

Frédéric POIGNANT



Le Président de séance,

Gérard DE SAINT RIQUIER

